COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2014

L'an deux mil quatorze le quatorze mai à dix-neuf heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN maire

<u>Etaient présents</u>: Mme Catherine LE DAVAY; Mr Jean Luc JANNIN; Mr Maxime VERCRUYSSE, Mr Guillaume LEBRASSEUR; Mme Micheline BETAILLE; Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Valérie DIEMERT, Mr jean pierre POLUS; Mme Lynda PREJEAN

Absents excusés

Mme Catherine MICHEL a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN

Absent: Stéphane BIANCIOTTO

Secrétaire de séance : Mr guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Délibération portant sur l'adhésion de la commune du Mesnil st Denis au SIRYAE Délibération portant sur la désignation d'un délégué au sein de l'ASSAD

Délibération portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts CCID

Délibération portant sur la participation financière à la cellule d'animation des contrats de bassin « rémarde amont » et « Yvette amont »

Délibération portant sur la désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale du Conseil d'administration de l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines)

Questions diverses

Convention entre la commune et une bénévole de la Bibliothèque Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

Projet convention entre CiG et la commune pour instruction des Déclarations de Travaux au 1^{er}/07/2014

Planning élections du 25 Mai 2014

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

Délibération désignant le correspondant défense de la commune de saint Forget

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

<u>Délibération portant sur l'adhésion de la commune du Mesnil st Denis au SIRYAE</u>

Vu le code General des collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 Vu les statuts du syndicat Vu la délibération n °D456-2014 du SIRYAE en date du 4 mars 2014 portant sur l'adhésion de la commune du Mesnil Saint Denis au Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau (SIRYAE)

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'état par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adhésion de la commune du Mesnil Saint Denis au SIRYAE

En conséquence :

Le conseil municipal à l'unanimité

-Approuve l'adhésion de la commune du Mesnil Saint Denis au SIRYAE

Délibération portant sur la désignation d'un délégué au sein de l'ASSAD

Le Maire,

Vu la demande de L'ASSAD, conformément à l'article 10 des statuts de l'association Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget de proposer 1 déléqué titulaire

Considérant les candidatures de Madame Micheline BETAILLE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité compte tenu des candidatures proposées, désigne : Madame Micheline BETAILLE déléguée titulaire

<u>Délibération portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts CCID</u>

Monsieur le Maire expose : l'article 1650 du Code Général des Impôts précise en son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci est la même que celle du mandat du conseil municipal. De nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement des conseillers municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder au renouvellement des membres de cette Commission. À cet égard, Monsieur le Maire rappelle que cette instance, outre le Maire - ou l'adjoint délégué - qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Liste des commissaires proposés

Titulaires

Mr Polus jean pierre
Mr Kuchly pierre
Mr Taramazzo Jean-Louis
Mme Membrive martine
Mr Dubus Patrick
Mme Le Davay Catherine
Mr Oudry Jean-François
Mme Préjean Lynda
Mr Gousseau Olivier
Mr Jordy Joel

Suppléants

Mme Travers Alice Mr de Gourcuff Christian Mme Auger Anne Mme Diemert Valérie Mme Lameloise Carole Mr Miklas Daniel Mr Blanchard Michel Mr Laudren Maurice

ENTENDU cet exposé;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1650 du Code des Impôts, précisant en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux ;

VU le scrutin des élections municipales en date du 23 mars 2014 devant conduire au renouvellement de cette Commission ;

VU la liste de contribuables locaux proposées en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur des services fiscaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'adresser à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, la liste de présentation comportant les noms pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants ;

CONSIDERANT que ces membres sont groupés selon la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

<u>Article 1</u>: PREND ACTE de la liste des contribuables répondant aux critères de représentation ci-après annexé ;

<u>Article 2</u>: DIT que cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux aux fins de procéder à l'élaboration d'une nouvelle liste composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

<u>Délibération portant sur la participation financière à la cellule d'animation des</u> contrats de bassin « rémarde amont » et « Yvette amont »

Délibération reportée

<u>Délibération portant sur la désignation d'un représentant à l'assemblée</u> <u>spéciale du Conseil d'administration de l'EPFY (Etablissement Public Foncier</u> des Yvelines)

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite au scrutin du 23 mars 2014,

Vu la demande de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) de procéder à la désignation de son représentant au sein du Conseil Municipal de Saint-Forget. Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement public foncier des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner en tant que représentant de la commune

Mme Catherine LEDAVAY

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération désignant le correspondant défense de la commune de saint Forget</u>

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 visant à organiser la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Vu la note préfectorale n° 1164 du 18 février 2002

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ce correspondant défense sera amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Maxime VERCRUYSSE correspondant Défense de la Commune de Saint-Forget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Convention entre la commune et une bénévole de la bibliothèque.

Mission locale intercommunale de rambouillet : Monsieur le maire se renseigne sur les coûts d'adhésion.

Projet convention entre CiG et la commune pour instruction des déclarations de travaux au 1/07/2014 : diverses idées n'ont pu être concrétisées. Cependant il semble possible de signer une convention avec le CIG dans un premier temps. ==> Projet de mise en place d'instructions sur le site internet.

Proposition d'achat d'un Pc et d'un vidéo projecteur (acer h5360)

Planning élections du 25 mai.

Prime de Pascal:

Après explication de monsieur le maire sur le mode d'attribution des indemnités, la prime accordée à M Pascal Bruneau de 603,40€ est adoptée pour le mois de juin 2014.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le jeudi 12 juin 19h à la Mairie.

Levée de la séance 21h59

Monsieur jean Luc JANNIN	Mme Catherine LE DAVAY	Mr Stéphane BIANCIOTTO
Mr Maxime VERCRUYSSE	Mr Guillaume LEBRASSEUR	Mme Isabelle GAUTHERON
Mme Micheline BETAILLE	Mme Catherine MICHEL	Mme Valérie DIEMERT
Mr jean pierre POLUS	Mme Lynda PREJEAN	